

La vie financière en France depuis juin 1940

Autor(en): **Siegfried, André / Berthoud, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **24 (1944)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-888807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA VIE FINANCIÈRE EN FRANCE DEPUIS JUIN 1940

M. Jacques Berthoud, Maître de conférences à l'Ecole des Sciences Politiques, a fait récemment à Paris une causerie en anglais devant un auditoire de personnalités alliées, réunies par le « Rayonnement Français ». Le conférencier a transcrit en français les grandes lignes de son exposé, dont la clarté et la concision nous ont frappés. Aussi, lui avons-nous demandé l'autorisation de reproduire son texte dans les colonnes de notre Revue, ce qu'il a bien voulu accepter en accord avec les organisateurs de sa conférence. Nous les en remercions vivement et sommes certains que nos lecteurs prendront connaissance avec intérêt de ce croquis des étapes par lesquelles ont passé les finances pendant les cinquante mois de l'occupation allemande.

C'est l'occasion pour nous d'attirer l'attention des milieux économiques franco-suisse sur la création du « Rayonnement Français » dont le but a été défini par l'un des membres du Comité d'honneur de ce groupement, M. André Siegfried, de l'Académie Française, en des termes que nous sommes heureux d'être également autorisés à reproduire, en exergue à l'étude de M. Jacques Berthoud.

Les efforts tentés par la Chambre de Commerce Suisse en France pour faire connaître en Suisse, au moyen de cette Revue, les grandes idées françaises du domaine économique — des efforts sont également tentés par cette Compagnie en sens inverse — s'inscrivent modestement dans le vaste programme tracé, avec tant d'autorité, par M. André Siegfried pour le rayonnement de l'esprit français à travers le monde. Or, y a-t-il un pays qui s'abreuve davantage que la Suisse à cette source généreuse?

La Rédaction.

Si, dans la contribution de la France à la civilisation, il me fallait chercher ce dont je suis le plus fier, je placerais, tout au centre, la confiance magnifique du Français dans l'intelligence humaine, c'est-à-dire dans l'humanité elle-même. Oui, nous croyons vraiment que la vérité humaine, accessible à tous les hommes, appartient à tous et que, cette vérité, l'intelligence peut la comprendre, la parole l'exprimer. Et nous croyons aussi qu'en l'espèce nous pouvons jouer le rôle de messagers. Car une pensée, filtrée par l'esprit français, ayant reçu par lui ordre et clarté, devient de ce fait transmissible, comme une monnaie ayant cours partout et dont chacun peut se servir : cette pensée prend ainsi une portée internationale, elle ne nous appartient plus; et c'est le rayonnement français.

Voilà pourquoi l'action de la France n'a pas de sens tant qu'elle s'exerce simplement sur le terrain limité de l'intérêt national. La France ne prend toute sa stature que dans la diffusion de sa pensée, et alors il n'est plus de borne à son expansion : son domaine d'influence est universel.

Telle est l'inspiration qui a donné naissance au groupement du « Rayonnement Français ». Son objet, comme son nom l'indique, est le rayonnement à travers le monde de l'esprit français, sous toutes ses formes, en même temps que le resserrement des relations de toute nature, mais surtout intellectuelles, entre la France et les nations amies.

Ce but sera atteint — il l'est déjà — par la création, à Paris, d'un lieu de rencontre, d'étude, d'union, où soit ménagé aux élites des nations unies un contact intime et facile avec les personnalités françaises les plus représentatives. Mais de ce lieu, également, pourront partir des missions, des ouvrages, parfois même de simples messages, à destination des foyers de culture internationaux.

L'accueil, dans le « Rayonnement Français » se manifestera — il se manifeste déjà — par des réunions où les membres des forces alliées d'une profession ou d'une spécialité quelconque rencontrent leurs collègues

français : une causerie, non pas mondaine, mais technique, permet, avec un échange d'idées, l'établissement de relations personnelles sur le terrain de la culture et de la compétence. En vue de préparer ces réunions, des sections spéciales sont constituées (économie, médecine, transports, scoutisme, musique, etc...), chacune d'elles étant placée sous l'autorité d'un comité restreint, doublé d'un secrétariat.

Le rayonnement français ainsi compris n'exprime-t-il pas ce que la France a de meilleur? Car la France ne s'exprime qu'en rayonnant. Elle est sincère quand elle reprend à son compte le vers de TERENCE : *Nihil humani a me alienum puto.*

André SIEGFRIED,

de l'Académie Française,
Membre du Comité d'Honneur
du « Rayonnement Français ».

*
* *

Au lendemain de l'Armistice, parmi les tâches qui s'imposaient au Gouvernement, l'une des plus essentielles était de nous conserver une monnaie; ceci afin de maintenir l'ordre social et d'éviter, en présence de l'occupant, les désordres qu'ont connus la France sous le Directoire, l'Allemagne et les pays d'Europe Centrale après l'armistice de 1918.

Mais, s'il s'agissait de sauver notre monnaie, il fallait aussi amorcer le relèvement de notre économie : lutter contre le chômage, rééquiper les affaires endommagées par la guerre sur notre sol, produire des biens dont nous étions privés par l'isolement auquel nous obligeaient les circonstances.

Pour cela des crédits importants, dans le secteur public et dans le secteur privé, devaient être offerts. Or, tous ces crédits finissent toujours par peser sur la monnaie.

Comment concilier cette politique économique et cette politique monétaire en apparence contradictoire?

Le Gouvernement de Vichy s'y efforça en subordonnant le financier à l'économie et en pratiquant dans le domaine de la production, des échanges, de la consommation et des prix, une politique systématique d'économie dirigée.

Ce système était théoriquement concevable. Il a fonctionné quelques mois sans dommage, il aurait pu se prolonger plusieurs années si un facteur extérieur n'était venu en fausser complètement le mécanisme : ce facteur fut l'intervention de la « puissance occupante », qui, d'une part, se faisait verser une très forte indemnité quotidienne dont elle se servait pour acquérir nos produits, et,

d'autre part, exerça une pression de plus en plus forte pour faire travailler à son profit la plus grande partie de nos industries.

Ainsi tout l'équilibre péniblement cherché par le Contrôle des Changes, le rationnement, la création d'impôts nouveaux, etc... se trouva rompu.

C'est ce qu'il convient d'étudier en détail.

I. — Les données du problème

Le premier facteur est l'augmentation des dépenses budgétaires. Tandis que les budgets les plus élevés d'avant-guerre ne dépassaient pas 60 milliards de francs, les budgets de 1941 à 1944 s'élevèrent à fr. : 100 à 150 milliards.

Cette augmentation provient de la liquidation des dépenses de guerre, de l'augmentation des frais sociaux (assistance aux sinistrés, aux familles de prisonniers, etc...), de l'augmentation du nombre des fonctionnaires rendue nécessaire par l'instauration de cette politique d'économie dirigée qui a multiplié les services publics, enfin des dépenses économiques (crédits de démarrage, dépenses de rééquipement, etc...).

Malgré un relèvement assez sensible des impôts, les recettes n'ont pas suivi la progression des dépenses; il a donc fallu combler le déficit budgétaire par des ressources de trésorerie.

L'augmentation du rôle du Trésor est le facteur dominant des finances françaises de la période d'armistice : ce rôle a été particulièrement mis en valeur par le financement des frais d'occupation (500 millions de francs par jour) que nous avons

versés pendant ces quatre années à l'Allemagne et qui, bien entendu, ne correspondaient à aucune recette véritable.

Pour pouvoir faire face à ces énormes dépenses, le Trésor n'avait que deux solutions : soit faire appel aux avances de la Banque de France, soit émettre des bons du Trésor souscrits par le public, par les banques, par les sociétés, et plus généralement par tous les détenteurs de disponibilités inutilisées.

Nous sommes ici véritablement au cœur du problème.

D'une part, la France se trouvait en présence d'une inflation permanente de 500 millions de francs par jour versés à l'Allemagne, cet argent revenant dans l'économie française au fur et à mesure que les troupes d'occupation achetaient des produits ou que les services allemands passaient des commandes aux affaires françaises; d'autre part, dans sa volonté très ferme (signalée au début de cet exposé) d'empêcher le franc de tomber à zéro, le Gouvernement devait en quelque sorte neutraliser ce pouvoir d'achat au fur et à mesure qu'il augmentait.

Deux moyens existaient pour empêcher les prix de monter. Le meilleur moyen aurait été d'augmenter l'offre des produits; mais ici nous nous heurtions à une impossibilité matérielle puisque loin de s'augmenter, nos produits se raréfiaient de plus en plus au fur et à mesure qu'ils partaient en Allemagne. L'autre moyen était donc d'agir sur la demande de produits, en cherchant à bloquer entre les mains des détenteurs de fonds ce pouvoir d'achat.

C'est dans ce but qu'a été instituée en France une politique de blocage des prix et des salaires. Ce système de la taxation n'est malheureusement efficace que lorsqu'il peut être rigoureusement observé. Or, bien vite le public s'est mis à tourner la réglementation et à acheter des produits au-dessus du prix taxé, parce que, en présence de la rareté de toutes choses, c'était le seul moyen de se procurer des marchandises.

Ainsi est né et s'est développé le « marché noir » qui apparaît comme une conséquence fatale du déséquilibre entre l'énorme pouvoir d'achat du public et la très insuffisante quantité de produits offerts pour répondre aux besoins.

A côté de la taxation, le Gouvernement institua une politique de rationnement, c'est-à-dire limita la capacité d'achat de chacun par des cartes et des tickets. Ce rationnement répondait à une double préoccupation : d'une part, égaliser le sacrifice entre tous les citoyens, d'autre part, limiter la possibilité d'achat et par conséquent freiner les demandes de produits.

En plus de ces mesures, le Gouvernement chercha à réduire les ressources publiques en pratiquant une politique de « superfiscalité »; c'est ainsi que diverses lois prises au début de 1941 limitèrent les bénéfices des sociétés, confisquèrent les plus values provenant de la revente des titres ou des valeurs mobilières, limitèrent les dividendes distribués aux actionnaires, etc...

Ainsi l'argent du public, ne trouvant presque plus de moyen de s'employer, devait fatalement revenir vers les Caisses du Trésor. C'est ce qui explique l'énorme succès qu'a connu pendant ces quatre ans l'émission des bons du Trésor, dont les souscriptions étaient alimentées au fur et à mesure par l'argent nouveau versé par le Trésor aux Allemands et remis par ces derniers dans la circulation française; c'est ce que l'on a appelé, d'un terme très juste, le « circuit fermé ».

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le loyer de l'argent soit tombé à des niveaux extrêmement bas : le taux d'escompte de la Banque de France s'est maintenu pendant toute cette période à 1 3/4 p. 100. Quant à l'intérêt à long terme, il suffit de rappeler que le Gouvernement a décidé hier l'émission **au pair** d'un emprunt de libération 3 p. 100 perpétuel, qui rencontrera certainement un très grand succès. Il faut ajouter que ce « circuit fermé », fonctionnant à l'intérieur du territoire français, était facilité par le fait que notre pays se trouvait replié sur lui-même et vivait dans une sorte d'autarcie.

Les échanges commerciaux avec les pays étrangers étaient rendus presque impossibles par l'isolement où nous plaçait la guerre. Ils étaient d'ailleurs rigoureusement contrôlés par l'État, puisque aucune importation ni aucune exportation ne pouvait avoir lieu sans une licence délivrée par la Direction du Commerce Extérieur. Sur le plan financier la situation était la même; une loi prise au début de la guerre avait institué en France le Contrôle des

Changes et un Office des Changes dépendant du Ministère des Finances réglait tous les mouvements des capitaux entre la France et les autres pays.

II. — L'intervention de l'Allemagne rompt l'équilibre

Cet équilibre des changes et de la circulation monétaire en « circuit fermé » aurait pu fonctionner assez bien, au prix, il est vrai, d'une très grosse inquisition de l'État sur toutes les activités privées et d'un contrôle rigoureux de l'économie, s'il ne s'était produit une fissure de plus en plus large par laquelle tout le système devait se trouver compromis.

En signant la convention d'armistice avec le Gouvernement de Vichy, il est probable que l'Allemagne n'avait pas immédiatement aperçu tous les profits qu'elle pourrait tirer d'une pénétration dans l'économie française. C'est progressivement, lorsqu'elle trouva dans les Ministres de Vichy des hommes disposés à pratiquer la « Collaboration », qu'elle utilisa des moyens en apparence réguliers pour transférer à son profit les ressources de notre pays.

Elle commença par imposer un taux d'échange de 20 francs pour un mark, ce qui donnait à tout soldat allemand vivant sur le sol français un pouvoir d'achat appréciable pour lui permettre d'acheter des produits dans les magasins français ou de consommer nos productions agricoles.

Ensuite, en imposant une indemnité forfaitaire de 20 millions de marks, puis plus tard de 25 millions (400 millions de francs, puis 500 millions de francs) par jour, elle prétendit faire entretenir par la France ses troupes stationnées sur notre territoire. Ce forfait était calculé d'après l'importance des effectifs qui stationnaient en France en été 1940, à la fin de la campagne de France, et qui représentaient la quasi-totalité de l'armée allemande. Il est bien certain que dès l'année suivante, lorsque les opérations militaires se transportèrent dans l'Est et le Sud-Est de l'Europe, les effectifs diminuèrent en France. Mais l'indemnité forfaitaire fut maintenue, de sorte que ces sommes considérables permirent à l'Allemagne d'acquérir

des masses de produits et de marchandises françaises : c'était du pillage officiel.

Une autre disposition vint encore aggraver ce pillage. En novembre 1940, l'Allemagne imposa la signature d'un clearing franco-allemand, basé sur le mark à 20 francs, par lequel devaient être réglés les achats de marchandises en France par les Allemands et des marchandises allemandes par les Français.

En fait, le clearing fonctionna à sens unique : des commandes de plus en plus importantes furent passées par les services et les industries allemands aux industries françaises ; et comme il n'y avait pas de marchandises importées d'Allemagne en contre-partie pour payer les exportations françaises, le Trésor dut avancer le produit de ces exportations aux industriels français.

Au moment de la libération, en août 1944, le déficit du clearing franco-allemand s'élevait à 150 milliards. C'est-à-dire qu'un montant de 150 milliards de marchandises françaises étaient parties vers l'Allemagne et livrées gratuitement à celle-ci ou, ce qui revient à peu près au même, réglées par une créance irrécouvrable du Trésor français sur le Trésor allemand.

Cet énorme pouvoir d'achat donné aux Allemands, à une époque où les marchandises françaises se raréfiaient de plus en plus, devait en outre les inciter à prendre chez nous des participations en achetant le capital de nos affaires.

Heureusement nous pûmes nous défendre sur ce point, car, s'il était déjà regrettable de voir partir en Allemagne nos denrées agricoles et le produit de nos fabrications industrielles, il eût été encore infiniment plus dommage de voir l'argent que nous versions aux Allemands leur servir à coloniser à leur profit nos propres affaires.

C'est par une lutte pied-à-pied de l'Administration française aidée par nos industriels, qui comprirent le danger qu'ils couraient, que nous pûmes sauver l'avenir de la plupart de nos entreprises.

* * *

Ainsi que nous l'avons dit, grâce à un fonctionnement très rigoureux de nos services financiers (notamment des services fiscaux), nous avons conservé une monnaie. Notre dette s'est évidem-

ment accrue en capital, puisqu'elle atteint maintenant environ 1.600 milliards de francs contre 450 milliards en 1938. Mais la charge des intérêts n'a pas suivi la même progression, puisque grâce à l'abondance monétaire nous avons vu que le taux était tombé très bas.

Le véritable dommage n'est pas celui-là. Il est dans la perte de substance de l'économie française, qui a été littéralement pillée par les autorités occupantes, pillée à la fois systématiquement et officiellement grâce au mécanisme, que nous vous avons exposé, de l'indemnité d'occupation et du clearing franco-allemand.

De plus, les bombardements alliés, au cours de ces quatre années et très spécialement pendant les trois ou quatre mois qui précédèrent le débarquement, et les batailles sur notre sol ont ravagé

nos villes, détruit des usines en grand nombre et complètement saccagé notre réseau et notre matériel de communications (chemins de fer, ponts, ports maritimes, canaux, etc...).

L'effort de restauration qui doit être entrepris est immense.

Notre monnaie reste saine puisque nous avons su en conserver le contrôle et que nous n'avons qu'une dette extérieure légère; mais notre équipement est terriblement endommagé.

Nous savons bien que la monnaie doit être au service de l'économie et que les banques et le monde financier doivent être dans cette tâche de reconstruction au service de la production.

Nous nous y efforcerons de tout notre cœur.

Jacques BERTHOUD.

L'AVENIR DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE EN PARTICULIER AVEC LA FRANCE

La Suisse est un pays pauvre en matières premières, mais riche en hommes, en laboratoires, en travail de qualité et en capitaux. Il appartient donc au commerce extérieur d'exporter les produits finis pour obtenir en échange les matières premières nécessaires à l'industrie et à l'alimentation. Cette activité occupe plus d'un quart de la population. C'est dire l'importance du commerce extérieur pour la Suisse, tant au point de vue matériel qu'à celui de la main-d'œuvre et du chômage.

Cependant, cette branche d'activité ne peut se développer qu'en période de calme et de liberté des échanges. Depuis septembre 1939, les événements lui ont porté des coups sensibles, restreignant considérablement son ampleur. Qu'il s'agisse des transports, de relations postales, de possibilités de voyager, du blocus ou du problème des paie-

ments, exportateurs et importateurs ont vu des difficultés toujours plus grandes limiter les courants d'échanges traditionnels. Les conséquences de cet état de choses n'ont toutefois pas été aussi graves pour l'économie suisse qu'on aurait pu le prévoir, grâce aux mesures prises par le Gouvernement. La mobilisation militaire et les transferts de main-d'œuvre dans les industries où elle était plus demandée ont permis d'éviter jusqu'à présent le chômage et ses répercussions sociales, si bien qu'en octobre 1944 l'indice du marché suisse du travail faisait figurer 4.075 places vacantes pour 5.174 demandes d'emploi. Le Gouvernement, les industriels, les cadres, les employés et les ouvriers prêtent cependant à ce problème la plus grande attention, car il serait susceptible, faute de mesures appropriées, de revêtir une extrême acuité.